



## Participation de la Suisse à Erasmus+

Information du 18 mars 2024

- ➔ **La Suisse participe depuis 2014 au programme Erasmus+ avec le statut de pays tiers. La solution pluriannuelle suisse garantit aux participants suisses la sécurité en matière de droit et de planification.**
- ➔ **Grâce à cette solution mise en place au niveau suisse, la participation aux activités de mobilité européennes reste possible dans tous les domaines de la formation.**
- ➔ **Le statut de pays tiers (pays partenaire) de la Suisse permet aux institutions suisses de continuer à participer à des projets de coopération Erasmus+ en tant que partenaires de projet et notamment de prendre part à l'initiative « Universités européennes » (European Universities Initiative). Les possibilités de participation de ces institutions sont néanmoins limitées.**
- ➔ **L'association à Erasmus+ est l'objectif déclaré du Conseil fédéral.**
- ➔ **Les négociations relatives à l'association de la Suisse aux programmes de l'UE (par ex. Horizon Europe, programme Euratom, programme pour une Europe numérique, infrastructure de recherche ITER et Erasmus+) font partie du paquet global des négociations entre la Suisse et l'UE. Celles-ci ont été entamées le 18 mars 2024.”**

### A. Faits

#### Erasmus+ (2021-2027)

- Une vue d'ensemble de la coopération de la Suisse avec l'UE dans le domaine de l'éducation et de formation ainsi que des activités compatibles avec Erasmus+ encouragées dans le cadre de la « solution suisse » se trouve sur [la page internet du SEFRI](#).
- Le [site internet de la Commission européenne](#) offre de plus amples informations sur la structure et les différents domaines du programme Erasmus+. On y trouve entre autres les appels d'offres et les appels à propositions ainsi qu'une vue d'ensemble des différentes possibilités de participation pour les institutions des pays partenaires (Guide du programme).

### B. Conditions de participation et recommandations aux demandeurs

#### B.1 Projets de mobilité (action clé 1)

Les demandes des participants suisses doivent être adressées à [Movetia](#), l'agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité chargée de la mise en œuvre de la solution suisse. Les conditions de participation et la procédure de dépôt des dossiers pour les projets de mobilité dans tous les secteurs de la formation sont publiées sur le site de Movetia.

#### B.2 Projets de coopération et de soutien à la réforme des politiques (actions clé 2 et 3)

Pour les institutions suisses, deux modes de participation existent pour ces actions avec le statut de pays partenaire : « full partner » financé par l'UE ou « associated partner » autofinancé.

- « full partner » : en tant que partenaires, les institutions suisses peuvent continuer à présenter des demandes dans le cadre de la procédure ordinaire d'Erasmus+ et sont financées directement par les budgets de l'UE. Des conditions spéciales s'appliquent cependant : les participants suisses ne peuvent pas être coordinateurs de projets et les demandes correspondantes doivent répondre aux critères du nombre minimal de partenaires et de pays participant au projet (Suisse non comprise). Ces participations ne donnent pas droit à un financement du SEFRI.

- « associated partner » : les institutions suisses peuvent également participer à un projet en tant que partenaire associé, non financé par les budgets de l'UE. Les institutions suisses désireuses de participer sur ce mode peuvent demander à Movetia une aide financière au titre de la solution suisse. Le demandeur doit prouver que sa demande a été acceptée par l'instance européenne concernée et que le projet participe aux objectifs politiques fixés conjointement par la Confédération et les cantons pour la formation. Les informations sur la procédure à suivre pour obtenir ce type de financement sont disponibles sur le site de Movetia.
- La participation des hautes écoles suisses à l'initiative « Universités européennes » est possible depuis 2022 en tant que partenaires associés. Les hautes écoles suisses ont alors participé aux appels à projets 2022 et 2023. Une participation à l'appel à projets 2024 avec le soutien de la Confédération est également prévue.
- Contrairement aux autres actions Erasmus+, les financements de l'initiative « Jean Monnet » sont également ouverts aux participants et aux coordinateurs des pays partenaires tels que la Suisse.

### C. Précisions concernant le financement

- Le financement de la solution suisse intervient dans le cadre du message FRI 2021-2024.
- L'encouragement des activités internationales de mobilité et de coopération dans la formation est assuré pour les années 2021 à 2024, indépendamment d'une éventuelle association durant cette période. La poursuite du financement de la solution suisse au cours de la période suivante est prévue dans le message FRI 2025-2028. En cas d'association à Erasmus+, les fonds devraient être sollicités dans le cadre d'un message de financement supplémentaire.
- Le financement se fonde sur la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation (LCMIF ; RS 414.51) et sur l'ordonnance y afférente (OCMIF ; RS 414.513).

### D. Participation de la Suisse au programme Erasmus+ 2021-2027

L'association de la Suisse à Erasmus+ est l'objectif déclaré du Conseil fédéral.

La Suisse et la Commission européenne ont entamé les négociations sur le paquet global le 18 mars 2024. Les négociations portant sur l'association aux programmes de l'UE (par ex. Horizon Europe, programme Euratom, programme pour une Europe numérique, ITER et Erasmus+) font partie du paquet. En ce qui concerne Erasmus+, les négociations doivent permettre de définir les paramètres d'une participation au programme. Les prochaines étapes (notamment message de financement à l'intention du Parlement) pourront alors être entamées en vue d'une association de la Suisse dans les meilleurs délais.

### E. Contact

- **Pour des questions relatives au dépôt de demandes :**  
Movetia, agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité  
Tél. +41 32 462 00 50, [info@movetia.ch](mailto:info@movetia.ch)  
[www.movetia.ch](http://www.movetia.ch)
- **Pour des questions relatives aux mesures fédérales :**  
SEFRI, unité Programmes internationaux de formation  
  
Therese Steffen, cheffe de l'unité Programmes internationaux de formation,  
Tél. +41 58 462 96 69, [therese.steffen@sbfi.admin.ch](mailto:therese.steffen@sbfi.admin.ch)  
  
Jérôme Hügli, chef suppléant de l'unité Programmes internationaux de formation  
Tél. +41 58 465 86 73, [jerome.huegli@sbfi.admin.ch](mailto:jerome.huegli@sbfi.admin.ch)
- **Demandes des médias :**  
SEFRI, unité Communication  
Martin Fischer, chef de l'unité Communication,  
Tél. +41 58 462 96 90, [medien@sbfi.admin.ch](mailto:medien@sbfi.admin.ch)